

## En résumé

### La certification individuelle des professionnels, c'est quoi ?

Le certificat individuel est nécessaire pour utiliser à titre professionnel les produits phytopharmaceutiques, les vendre ou conseiller leur utilisation. Ce certificat, obligatoire pour acheter les produits phytos à usage professionnel, concourt également à l'agrément des entreprises de prestation de services, de conseil et de vente de ces produits.

### Pourquoi cette obligation ?

Le Plan **ECOPHYTO 2018**, qui découle du Grenelle 2 de l'Environnement, a pour objectif de réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici à 2018, notamment grâce à un plan ambitieux de formation. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact sur la santé et l'environnement de ceux qui restent indispensables à la protection des cultures. Le certificat individuel garantit que les professionnels de l'application, de la distribution et du conseil des produits phytopharmaceutiques sont formés à la réduction et « l'utilisation durable » des pesticides.

### Comment obtenir le certificat individuel, 'ex-Certiphyto' ?

Le certificat individuel est délivré par la DRAAF<sup>1</sup> du domicile du demandeur.

Pour obtenir le certificat sur titre ou diplôme, consultez le site de la DRAAF<sup>1</sup> des Pays de la Loire, rubrique «Enseignement agricole/Le certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques».

Pour obtenir le certificat au titre d'une formation et/ou d'un test, inscrivez-vous auprès de votre CFPPA<sup>2</sup> de proximité.

- 1-Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- 2-Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

## Contacts

### Mayenne

CFPPA Laval  
Contact : Marie-Jeanne Grandin  
341 Route de St Nazaire  
BP 1319 53013 Laval Cedex  
mail : cfppa.laval@educagri.fr  
Tél. : 02 43 68 24 97

### Sarthe

CFPPA Le Mans  
Contact : Sophie Giffaut  
La Germinière 72700 Rouillon  
mail : cfppa.rouillon@educagri.fr  
Tél. : 02 43 47 07 54

### Loire Atlantique

CFPPA Jules Rieffel  
Contact : Mireille Rioual  
Site de Nozay  
11 route d'Abbaretz  
44170 Nozay  
mail : cfppa.nozay@educagri.fr  
Tél : 02 40 79 48 60

### Maine et Loire

CFPPA d'Angers Le Fresne  
Contact : Jean-Pierre Guessard  
Ste Gemmes s/Loire BP 43627  
49036 Angers Cedex 01  
mail : cfppa.angers@educagri.fr  
Tél. : 02 41 68 60 04

Site de St Herblain  
7 rue de la Syonnière - BP 117  
44817 St Herblain Cedex  
Tél : 02 40 94 26 66

### CFPPA de Segré

Contact : Marie-Pascale Voiturin  
2 bd Léon Mauduit 49500 Segré  
mail : cfppa.segre@educagri.fr  
Tél. : 02 41 61 05 30

### Vendée

CFPPA Nature  
Contact : Armel Body  
Allée des Druides  
85035 La Roche s/Yon Cedex  
mail : cfppa.la-roche-sur-yon@educagri.fr  
Tél. : 02 51 09 82 92

### CFPPA Edgard Pisani

Contact : Isabelle Bureau  
Rte de Méron  
49260 Montreuil-Bellay  
mail : cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr  
Tél. : 02 41 40 21 30

### Contact Pays de la Loire

mail : evelyne.foucher-benard@educagri.fr  
Site internet : [www.formation-agricole-paysdelaloire.fr](http://www.formation-agricole-paysdelaloire.fr)



## Le Certificat individuel

Obligatoire dès 2013 ou 2014\*

Vous êtes agriculteur, paysagiste, entrepreneur de travaux agricoles, vendeur...  
Vous utilisez ou conseillez des **produits phytopharmaceutiques** ?



Les centres de formation agricoles publics de votre région vous proposent **les formations préparatoires à l'obtention du certificat individuel, 'ex-Certiphyto'**.

Inscrivez-vous dans votre centre de proximité !

# Le Certificat individuel

## Pour qui ?

Pour toutes les personnes physiques qui, à titre professionnel, utilisent, conseillent et vendent des produits phytopharmaceutiques.

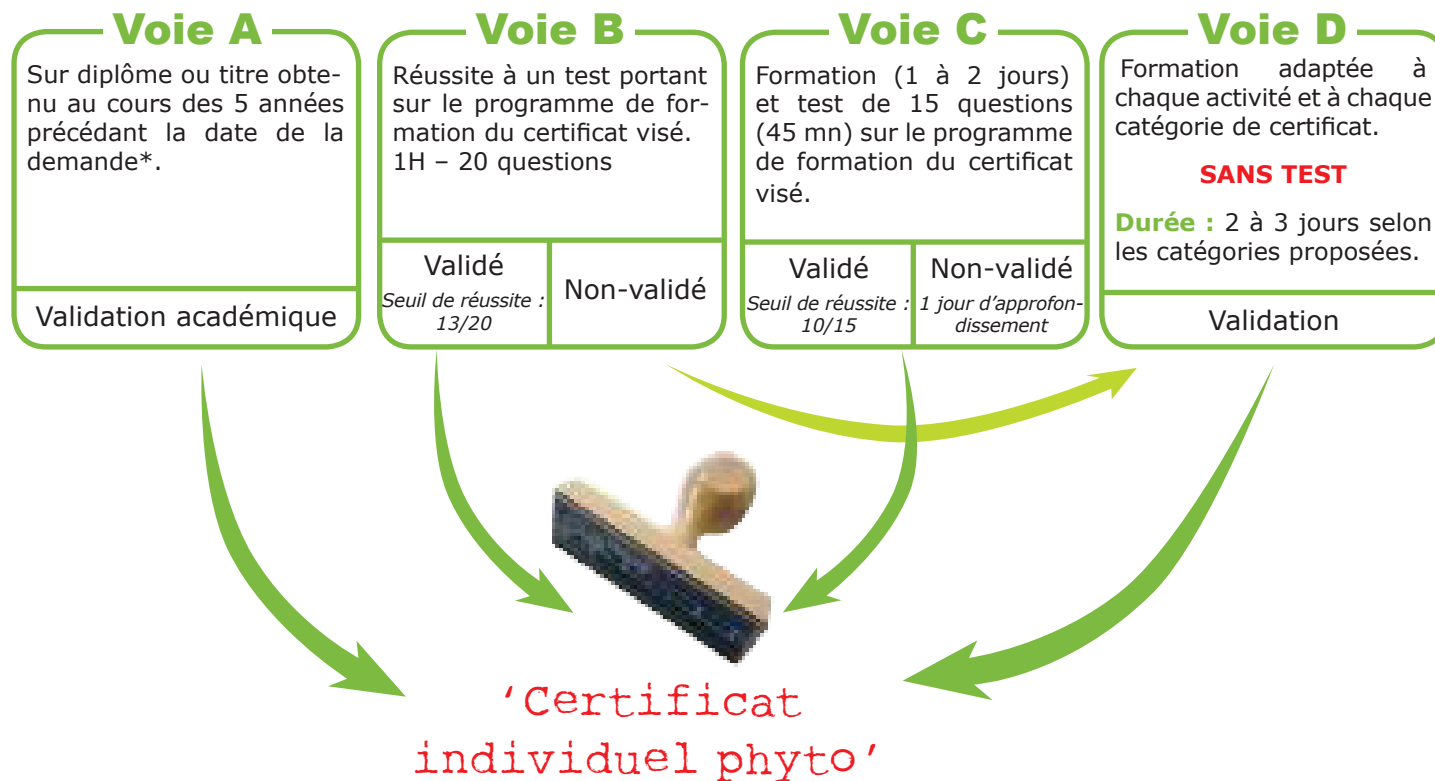
Sa détention est une des conditions de la certification des entreprises exerçant les métiers de la distribution, d'application en prestation de service ou de conseil phytosanitaire.

Activités et catégories de certificat		
<b>Distribution, mise en vente, vente</b>		Produits professionnels
		Produits grand public
<b>Utilisation en...</b>	<b>travaux et services</b> (entreprises de travaux agricoles, jardiniers-paysagistes, 3D...)	Décideur
		Opérateur
	<b>exploitation agricole</b> (exploitants et salariés, toutes filières de production)	Décideur
		Opérateur



# Comment obtenir le Certificat individuel ?

## 4 voies d'accès



### Prise en charge des coûts de formation :

**La voie B** est à la charge du participant

**Les voies C et D** peuvent être prises en charge par les organismes paritaires et collecteurs agréés.

\*Liste accessible sur le site : [www.formation-agricole-paysdelaloire.fr](http://www.formation-agricole-paysdelaloire.fr)

